

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_019

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un déficit de fonctionnement global de :	- 137 667,23 €
Un excédent d'investissement global de :	132 668,15 €

Objet : Budget
Annexe Immobilier
Route de la Flachère:
Affectation des
Résultats 2025

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 520 979,05 €,
• + R.A.R. en Recettes de	259 000,00 €,

Vu le besoin de financement de - 129 310,90 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement de :
132 668,15 €,
- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement, soit :
- 137 667,23

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture La Secrétaire de séance

043-244301131-20260224-20260224_D_019-DE
Reçu le 05/03/2026

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET

